



NOTE A L'ATTENTION DES ENTREPRISES D'ACCUEIL

DANS LE CADRE D'UN MINI-STAGE DECOUVERTE

PUBLIC CONCERNE :

- Collégiens, (quel que soit l'âge)
- Lycéens (quel que soit l'âge)
- et Etudiants du Supérieur jusqu'à 30 ans

QUAND : Pendant les vacances scolaires.

- 1 semaine durant les petites vacances scolaires ; 1 à 5 jours maximum
- 3 semaines maximum durant les vacances d'été.

DANS QUELLE STRUCTURE :

En entreprise (publique ou privée), associations, professions libérales.

OBJECTIF :

- Les mini-stages concernent les jeunes qui hésitent sur leur orientation professionnelle
- Afin de les familiariser avec l'entreprise et le monde du travail,
- De Découvrir les professions en mesure de les intéresser,
- D'effectuer une immersion avant le début d'un contrat d'apprentissage, afin de découvrir l'environnement de l'entreprise et faire la connaissance des équipes

NO LIMIT !

Il est possible aux jeunes d'effectuer autant de stages qu'ils le souhaitent tout au long de leur scolarité, afin de découvrir une ou plusieurs professions dans une même entreprise, ou la même profession dans des entreprises différentes. Il convient d'établir une convention pour chaque stage.

Il est important de remplir la fiche d'évaluation jointe afin de concrétiser cette période de découverte. (pour les collégiens et lycéens)